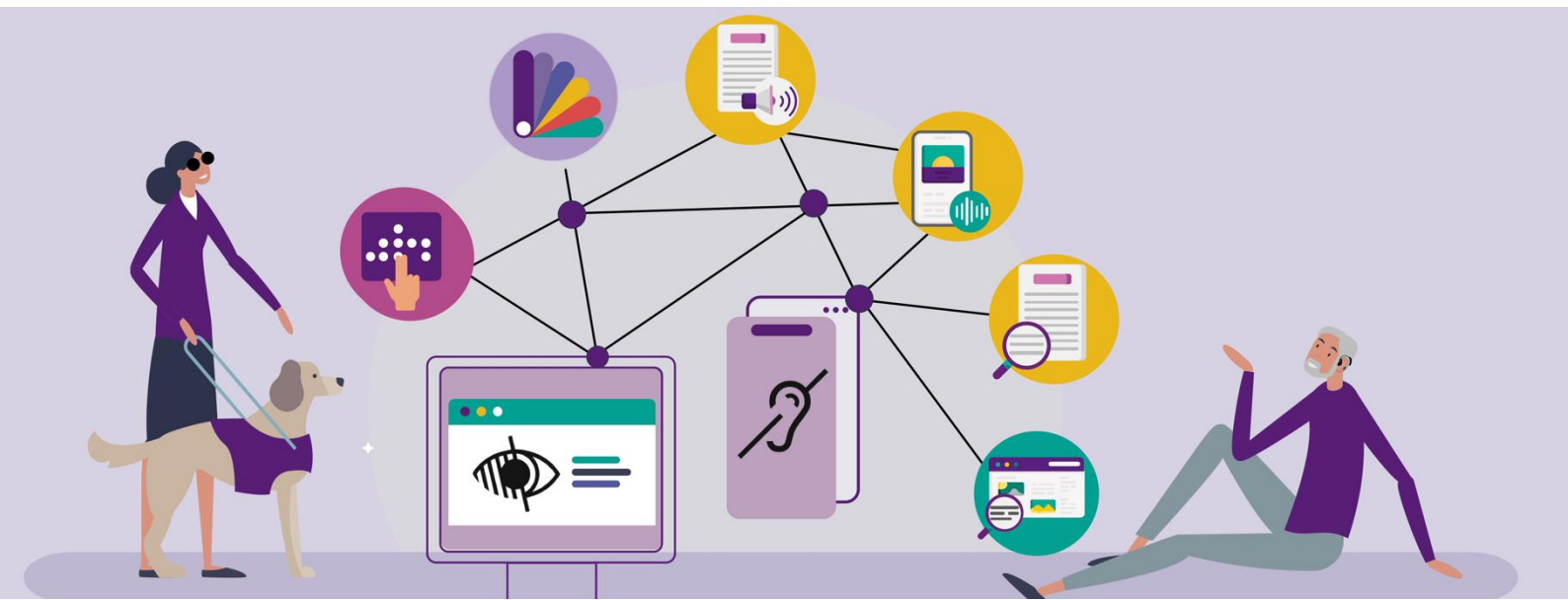


Février 2026



SOMMAIRE

Introduction.....	2
Gouvernance.....	2
État de conformité du périmètre d'action	3
Moyens humains et Budget alloués.....	3
Ressources humaines.....	3
Formation	3
Budget.....	4
Actions planifiées sur 2026.....	4
Version du document.....	5

Introduction

Conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le Groupe BPCE a élaboré un schéma pluriannuel sur la période 2025-2027 pour la mise en accessibilité des services numériques de l'ensemble de ses entités, dont la CEPAC.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce schéma pluriannuel en cohérence avec le niveau de maturité de chaque entité du Groupe BPCE, celui-ci doit être décliné en plan d'actions annuel par ces dernières.

Le présent plan d'actions annuel de la CEPAC concerne l'année 2026. Il définit à son échelle, en cohérence avec les ambitions définies par le Groupe BPCE :

- Le périmètre d'actions et son état de conformité,
- Les moyens humains et budgets alloués pour la mise en œuvre des actions à réaliser sur l'année,
- Les actions planifiées sur l'année.

Le plan d'actions pourra être mis à jour au cours de l'année dans le cadre de la gouvernance en place et fera l'objet d'un bilan à son issue.

Gouvernance

La gouvernance de la mise en accessibilité du Groupe BPCE repose sur une filière accessibilité créée afin de :

- Veiller à la conformité réglementaire.
- Définir les ambitions du Groupe et les actions prioritaires à mener, suivre et piloter l'application des normes d'accessibilité par toutes les entités du Groupe.
- Améliorer l'expérience utilisateur des clients et collaborateurs du Groupe BPCE.
- Permettre une efficacité opérationnelle.

Cette filière est constituée de plusieurs acteurs qui portent ensemble les enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

Parmi ceux-ci, le référent accessibilité local est le point d'entrée de son entité pour garantir la conformité et l'amélioration continue de l'accessibilité numérique. En lien avec les autres acteurs de la filière accessibilité du Groupe, il a pour principales missions de :

- Veiller au respect des normes d'accessibilité.
- Piloter la mise en accessibilité.
- Sensibiliser les différents services (achats, IT, communication, RH, etc.) aux exigences d'accessibilité numérique.

État de conformité du périmètre d'action

Comme indiqué dans le schéma pluriannuel du Groupe BPCE, son champ d'application défini à date est le suivant :

- Grand public : sites institutionnels et réseaux sociaux.
- Clients particuliers : sites et espaces clients web et mobile, contrats et documents numériques.
- Périmètre collaborateur : socle commun à l'ensemble d'entre eux, à commencer par les outils du quotidien RH, Workplace et Communication.

Pour l'année en cours, les actions de mise en accessibilité de la CEPAC couvriront ainsi le périmètre suivant pour son entité :

- Grand public : site Institutionnel CEPAC
- Clients particuliers : publications CEPAC sur le site internet Caisse d'Épargne.
- Collaborateurs : Plateforme collaborative Intranet MyCEPAC et site communication MyCEPAC TV

Soit un total de 4 services numériques.

Moyens humains et Budget alloués

Ressources humaines

Les ressources humaines pour la mise en accessibilité des services numériques du Groupe BPCE correspondent à ce jour aux membres de la filière accessibilité dont fait partie le référent accessibilité de la CEPAC avec la contribution à temps partiel de plus de 50 personnes.

Les collaborateurs de la CEPAC seront mobilisés en fonction de leurs compétences, dans le cadre des actions planifiées.

Formation

Afin d'assurer une accessibilité optimale et pérenne de ses services numériques la CEPAC s'assure de la montée en compétences de ses équipes.

Ainsi, sur l'année 2026, les sessions de formation suivantes sont prévues :

Plan d'actions annuel 2026

Nom de la formation	Type
Sensibilisation à l'accessibilité	E-learning
Comprendre les enjeux de l'accessibilité dans la conduite de projet	Classe virtuelle & présentielle
Développer accessible et tester sur le Web	Classe présentielle
Rédiger et publier des contenus web accessibles	Classe virtuelle & présentielle
Rédiger et publier des documents bureautiques accessibles	Classe virtuelle & présentielle
Formation dédiée aux référents accessibilité	Classe présentielle

L'ensemble des collaborateurs de la CEPAC sera par ailleurs régulièrement sensibilisé aux enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

Budget

Pour l'année 2026, la CEPAC a sanctuarisé une enveloppe budgétaire dédiée afin de concrétiser les actions planifiées et ambitions du Groupe BPCE en matière d'accessibilité numérique.

Actions planifiées sur 2026

Pour l'année 2026, la CEPAC a planifié les actions suivantes :

Type	Action	Responsable	Avancement	Résultat
Mise en accessibilité	Mise en place d'un point de contact réceptionnant les demandes relatives à l'accessibilité des sites internet et intranet de la CEPAC	Référent accessibilité local/ Responsables application concernés	Fait	Publication sur le site Institutionnel de la CEPAC et sur ses sites intranets
Mise en accessibilité	Publication des déclarations d'accessibilité sur les sites priorités dans le cadre du Programme Accessibilité Groupe	Référent accessibilité local/Responsables application concernés	Fait	Publication sur le site Institutionnel de la CEPAC, et sur ses sites intranets
Mise en accessibilité	Audits de conformité au RGAA des projets priorités dans le cadre du Programme Accessibilité Groupe	Référent accessibilité local/ Responsables application concernés	À faire	Actualisation des déclarations d'accessibilité sur les sites concernés
Mise en accessibilité	Remédiation des problèmes d'accessibilité numérique du site Institutionnel de la CEPAC et des sites intranet MyCEPAC et MyCEPAC TV	Responsables applications concernées	À faire	

Mise en accessibilité	Prise en compte de l'accessibilité « by design » pour les nouveaux projets	Responsable application concerné	Récurrent	Questionnaire éligibilité accessibilité renseigné par les nouveaux projets
Mise en accessibilité	Mise en place d'une solution de gestion des appels téléphoniques pour les malentendants	Référent accessibilité local/ Responsables application concernés	À faire	Selon Instruction en cours
Achats et relations prestataires	Ajout d'exigences sur l'accessibilité numérique pour les achats de services numériques	Référent accessibilité CEPAC/ Service achats	Fait	
Socle de compétences	Révision des processus de recrutement des profils susceptibles d'œuvrer à la mise en accessibilité numérique	Référent accessibilité local/ RH	En cours	
Socle de compétences	Ajout dans les fiches de postes éligibles de compétences techniques en lien avec l'accessibilité numérique	Référent accessibilité local/ RH	En cours	
Plan d'actions annuel	Rédaction du bilan de l'année 2026	Référent accessibilité local/ Responsables applications concernées	À faire	
Plan d'actions annuel	Élaboration du plan d'actions annuel 2027	Référent accessibilité local/ Responsables applications concernées	À faire	
Gouvernance	Évaluation des besoins humains et financiers pour l'accessibilité numérique en 2027	Référent accessibilité local/ Direction/ Équipes projets numériques	À faire	

Version du document

Version du document	Date de publication	Commentaire
Version initiale	27/02/2026	